

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES**
N° 01 /2026

La commune d'Alger centre, lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation de :
ETUDE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS INTERCOMMUNAL N° 73

ENTRE LES COMMUNES ALGER CENTRE -CASBAH

Les architectes inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité et bureaux d'études publics en possession d'un registre de commerce, seuls ou constitués en groupements ayant élaboré au moins un projet d'étude du POS ou P.D.A.U, justifiée par des attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics et remplissant les conditions d'éligibilités exigées dans l'article 03 du cahier des charges, intéressées par le présent avis, peuvent retirer le Cahier des charges, auprès de :

**BUREAU DU RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES ET DEPOT DES OFFRES (ENTREE PRINCIPALE -RDC-)
AU NIVEAU DU SIEGE DE LA COMMUNE D'ALGER CENTRE SIS AU 03, PLACE EMIR ABDELKADER -
ALGERCENTRE -**

Contre le paiement de la somme de 3000 DA non remboursable auprès de la régie communale.

Les soumissions accompagnées des pièces et documents exigés dans l'article 09 du cahier des charges, doivent contenir un dossier de candidature, une offre Technique et une offre Financière qui doivent être insérés dans des enveloppes séparés et cachetés mises dans une autre enveloppe extérieure fermée et anonyme et comporte uniquement la mention :

**« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE
DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N° 01 /2026**

**ETUDE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS INTERCOMMUNAL N° 73
ENTRE LES COMMUNES ALGER CENTRE -CASBAH**

Et déposée à l'adresse indiquée ci-dessous :

**BUREAU DU RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES ET DEPOT DES OFFRES (ENTREE PRINCIPALE -RDC-)
AU NIVEAU DU SIEGE DE LA COMMUNE D'ALGER CENTRE SIS AU 03, PLACE EMIR ABDELKADER -ALGER CETRE -**

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière et doit contenir les pièces exigées dans l'article 09 du cahier des charges.

01-Le dossier de candidature: doit contenir les pièces administratives exigées dans l'article 09 du cahier des charges, notamment :

- ❖ la déclaration de candidature selon le modèle ci-joint, rempli, signée, cachetée datée par le soumissionnaire.
- ❖ la déclaration de probité selon le modèle ci-joint, rempli, signée, cachetée datée par le soumissionnaire.
- ❖ Les statuts pour les Bureaux d'Etudes (BET) publics.
- ❖ Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude.
- ❖ Les documents justifiant les capacités professionnelles à exercer ou activer dans le domaine. (Voir détail dans l'article 09)

02-L'offre technique : doit contenir :

- ❖ La déclaration à souscrire dûment renseignée, cachetée, signée et datée.
- ❖ Le cahier des charges paraphé par le soumissionnaire et portant dans sa dernière page la mention manuscrite « Lu et Accepté ».
- ❖ Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les éléments et les parties qu'il est indispensable de mentionner dans un **mémoire technique justificatif** :
 1. Profil Général du bureau d'étude Nom et raison sociale du BET.
 2. Moyens matériels mis en œuvre.
 3. Moyens humains mis à la disposition du projet.
 4. La méthodologie d'exécutions de l'étude.
 5. Le planning et délai d'exécution.

03-L'offre financière : doit contenir :

- ❖ Lettre de soumission dûment renseignée, cachetée, signée et datée.
 - ❖ Le bordereau des prix unitaires dûment renseignée datée et cachetée.
 - ❖ Le détail estimatif et quantitatif dûment renseignée daté, signé et cacheté.
- La durée de préparation des offres est fixée à **45 jours** à compter de la 1^{ère} parution de l'appel d'offres dans la presse ou le bulletin officiel des marchés de l'opération public (BOMOP) .

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, heure limite : **12h00** (si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable).

L'ensemble des soumissionnaires sont invités à assister à la séance de l'ouverture des plis qui se tiendra au siège de la commune, le dernier jour de la durée de préparation des offres à **13H00**.

Les offres resteront valables pendant une période de 03 mois augmentée de la durée de préparation des offres.